

Procès-verbal du Conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée extraordinaire  
du 14 janvier 2016 à l'Hôtel Delta de Sherbrooke  
sous la présidence de Jeff Begley

Présences :

	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4
Femmes	59 %	47 %	61 %	50 %
Hommes	41 %	53 %	39 %	50 %

## ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion
2. Plan d'action

## PROCÈS-VERBAL

Jeff Begley, président, déclare ouverte la nouvelle séance du Conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée extraordinaire du 14 janvier 2016 à 14 h 16.

### 1. Avis de motion

Vicky Ouellette présente son avis de motion déposé à la session du Conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée précédente.

Il est proposé par Vicky Ouellette, appuyé par Marie-Pier Ouellet, que le Conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée extraordinaire reconsidère la proposition adoptée par le Conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée des 21 et 22 décembre 2015 à l'effet de rejeter l'entente de principe.

**Rejeté**

## 2. Plan d'action et d'information

Présentation par Nadine Lambert, responsable politique du dossier d'action et d'information, Julie Nadeau et Charles Prud'homme, membres du comité de mobilisation ainsi que Robert Deschambault, conseiller au Service d'appui à la mobilisation et à la vie régionale (SAMVR), du plan d'action et d'information.

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Annie Moreau	Lyne Lepage	Micheline Charron	Sylvie Théoret
CPE	RI-RTF-RSG	Préhospitalier	
Éric Boudreault	Martine Larocque	Abstention	

appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Sylvie Huot	Robert Godin	Linda Mercier	Gaétan Langevin
CPE	RI-RTF-RSG	Préhospitalier	
Nathalie Fontaine	Lucie Longchamps	Abstention	

que le Conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée extraordinaire adopte le plan d'action *La négociation, plus que jamais entre nos mains* tel que présenté.

### En amendement

Il est proposé par Simon Turbide, appuyé par Charles Ste-Marie, que la FSSS organise une manifestation unitaire nationale pour une meilleure redistribution de la richesse, en alliances les plus larges, suite aux votes tenus dans ses assemblées générales locales et advenant le rejet de l'entente de principe par celles-ci.

### Amendement rejeté

### En amendement :

Il est proposé par Gilles Mallette, appuyé par Sylvie Théoret, d'ajouter dans les semaines du 17 janvier au 13 février, au premier picot après « l'entente de la table centrale », les mots : « produits par la FSSS ».

### Amendement rejeté

## Proposition principale adoptée telle que présentée

Attendu l'attente de la tournée de consultation des assemblées générales des syndicats du secteur public;

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bernard Lanthier	Guillaume Clavette	Jacinthe Coulombe	Nancy Pedneault
CPE	RI-RTF-RSG	Préhospitalier	
France Laniel	Éric Castonguay	Jean Gagnon	

appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Catherine Parent	Simon Turbide	Éric Desbiens	Guillaume Tremblay
CPE	RI-RTF	Préhospitalier	
Ghislaine Paquet	Martine Larocque	Réjean Leclerc	

que le secteur public et les secteurs privés s'appuient mutuellement dans le cadre de leur négociation sectorielle.

## Adopté

### Avis de motion

Karine April dépose un avis de motion afin de reconsidérer la proposition adoptée par le Conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée des 21 et 22 décembre 2015 à l'effet de rejeter l'entente de principe. Cet avis de motion sera débattu à la prochaine séance de conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée.

## Maintien de l'équité salariale

Il est proposé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Karine Lefort	Caroline Lamothe	Stéphane Lavoie	Michel Bouchard

appuyé par :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bertrand Dusablon	Guillaume Clavette	Louise Fillion	Sylvie Roy

que le Conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée mandate la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN d'entreprendre des démarches dans le cadre du maintien de l'équité salariale et à déposer, s'il y a lieu, des plaintes en vertu de la *Loi sur l'équité salariale* selon les cas répondant notamment aux critères suivants :

- Des modifications significatives aux tâches ou au contenu sont survenues depuis le 21 décembre 2010 et cela a pour effet d'affecter la valeur et le rangement de la catégorie d'emplois;
- Des modifications quant aux qualifications requises pour exercer l'emploi sont survenues depuis le 21 décembre 2010 et cela a pour effet d'affecter la valeur et le rangement de la catégorie d'emplois;
- La création d'une catégorie à prédominance féminine dont la valeur aurait été déterminée unilatéralement par le gouvernement sans avoir fait l'objet de travaux d'évaluation;
- La disparition d'une ou plusieurs catégories d'emplois à prédominance masculine si cela a pour effet de créer de nouveaux écarts salariaux ou autres événements pouvant mener à des rajustements salariaux parce qu'ils ont un impact sur les comparaisons entre les catégories d'emplois;
- Le changement de la prédominance sexuelle d'une catégorie d'emplois.

### Adopté

## 8. Levée de la séance

Jeff Begley, président, adresse un mot de remerciement aux délégués.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 35 le 14 janvier 2016.

## **Dissidence**

À l'ajournement, le Syndicat des salarié-es du CSSS IUGS de l'Estrie-CSN représentant le personnel de la catégorie 3 remet sa dissidence sur la décision du Conseil fédéral de négociation sectorielle regroupée extraordinaire à l'effet d'adopter la suite du plan d'action et d'information FSSS-CSN de janvier à mars 2016.

JEFF BEGLEY  
Président

DENYSE PARADIS  
Secrétaire générale et trésorière